



ESPACE D'INTERPRÉTATION DE LA MORINIE

NOTE DE CADRAGE

1. PREAMBULE



LE CADRE EUROPEEN

«Le patrimoine d'une cité ou d'un territoire est plus que la simple collection des biens mobiliers et immobiliers rassemblés en ce lieu au long de nombreux siècles. Le patrimoine, c'est aussi le récit mouvant par lequel, génération après génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre, comme à ce qui l'unit au reste de la communauté humaine. Le patrimoine c'est encore la trace des métissages successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité. C'est aussi la somme des regards que posent les humains sur cet élément irremplaçable de leur patrimoine commun» (préambule à la charte européenne des villes et territoires de culture, association européenne AVEC).

Le patrimoine culturel constitue donc «un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent par-delà le

régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures» (convention de Faro).

Il importe donc «de transmettre un système de références culturelles aux générations futures, d'améliorer le cadre de vie urbain et rural et favoriser par la même occasion le développement économique, social et culturel des états et des régions ». Il est nécessaire de « valoriser la conservation du patrimoine architectural dans l'opinion publique aussi bien en tant qu'élément d'identité culturelle que comme source d'inspiration et de créativité pour les générations présentes et futures » (convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe). La conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de vie. Le patrimoine culturel a donc une valeur pour la société en tant que ressource de développement durable et

de qualité de vie dans une société en perpétuelle évolution. Les politiques du patrimoine doivent traiter équitablement tous les patrimoines culturels et promeuvent ainsi le dialogue entre les cultures et les religions. En effet, le patrimoine culturel contribue à l'édification d'une société pacifique et démocratique et joue un rôle dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle. Elles doivent également prendre des mesures pour améliorer l'accès au patrimoine, en particulier auprès des jeunes et des personnes défavorisées, en vue de la sensibilisation à sa valeur, à la nécessité de l'entretenir et de le préserver, et aux bénéfices qu'on peut en tirer (convention de Faro).

Ceci implique la reconnaissance d'une responsabilité individuelle et collective vis-à-vis de ce patrimoine. Toute personne a le droit de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix, aussi bien dans le processus continu de sa définition que dans sa gestion. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale en favorisant le sentiment de responsabilité partagée envers l'espace de vie commun, d'encourager chacun à participer au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel, et à la réflexion et au débat public sur les chances et les enjeux du patrimoine culturel, et de respecter et encourager les initiatives bénévoles complémentaires à la mission des pouvoirs publics. Ces organisations bénévoles sont en effet à la fois des partenaires d'intervention et des facteurs de critique constructive des politiques du patrimoine culturel (convention de Faro).

LE LABEL VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

En France, les territoires ayant pris conscience de cette importance du patrimoine culturel et qui adhèrent à ces valeurs et objectifs partagés ont la possibilité de mener leur politique patrimoniale dans le cadre du label «Villes et Pays d'art et d'histoire» décerné par le ministère de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national. Aujourd'hui le réseau compte cent

quatre-vingt-un Villes et Pays d'art et d'histoire qui bénéficient de ce label. En région Nord-Pas-de-Calais, le réseau comprend les villes de Boulogne/mer, Cambrai, Lille et Roubaix ainsi que le Pays de Lens-Liévin et le Pays de Saint-Omer.

Le label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

La médiation de l'architecture et du patrimoine, outil de développement durable, intègre la construction des projets urbanistiques et architecturaux d'aujourd'hui dans une conscience de continuité, impliquant fortement la communauté et chacun des citoyens qui la composent vis-à-vis de la société actuelle et future.

Le projet culturel «Ville ou Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique - qui contribuent au processus identitaire d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine, articulée avec les équipements culturels, qui se décline notamment en :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,

- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- offre au public de visites de qualité par un personnel qualifié.

Les Villes et pays d'art et d'histoire s'engagent à :

- recruter un personnel qualifié agréé par le ministère de la culture et de la communication (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides conférenciers agréés),
- développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,
- assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés.

LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Depuis 1997, la ville de Saint-Omer était labellisée Ville d'art et d'histoire. Ce label, attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, distingue les territoires animés d'une réelle ambition de protection et de mise en valeur de l'architecture, des paysages et du patrimoine.

En novembre 2013, le Ministère de la Culture a validé l'extension de ce label en Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer, constitué des communes de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et de la Communauté de Communes de la Morinie.

Le portage de la démarche d'extension puis le dispositif Pays d'art et d'histoire ont été confiés à l'agence d'urbanisme qui, forte de 40 ans d'expérience, est l'outil d'ingénierie des intercommunalités du Pays de Saint-Omer. Cette intégration permet une complémentarité sur les autres champs de compétence de l'agence ainsi qu'une mutualisation du fonctionnement.

Le Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans le projet global du territoire. En ciblant prioritairement ses habitants, il contribue au développement d'une politique culturelle de qualité. Il soutient l'attractivité et l'économie présente en préservant et valorisant le cadre de vie. Il participe au renforcement des liens entre l'urbain et le rural par une programmation sur l'ensemble du territoire.

LE PROJET DE CIAP DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dont la mise en place est demandée par la convention «Pays d'Art et d'Histoire» signée le 28 novembre 2014 - Titre II, article 2 - est d'après le guide pratique édité par le Ministère de la Culture et de la Communication :

- pour l'EPCI, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du pays,
- pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets urbains et paysagers,
- pour les touristes, un espace d'information donnant les clés de lecture du pays,
- pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine.

Véritable lieu de ressources et de débats, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est un équipement de proximité conçu de manière originale. Le CIAP développe une scénographie propre de manière à mieux faire comprendre le pays aux visiteurs, leur donner l'envie d'en connaître plus et découvrir par eux-mêmes les différents aspects évoqués de l'identité du Pays d'art et d'histoire.

Il présente une exposition permanente didactique sur l'évolution du pays et les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte

l'actualité de l'architecture et du patrimoine y sont régulièrement organisées. Il comporte également les locaux et l'équipement nécessaire à la réalisation d'ateliers pédagogiques.

Sa localisation est définie en concertation avec les services du Ministère de la Culture.

Le CIAP repose sur :

Les publics : qui sont variés (habitants, touristes, professionnels, scolaires) et qui nécessitent une approche complexe afin de les toucher tous (niveaux de discours, modes de médiation). A cet effet, le CIAP doit être :

- un pôle ressource sur l'histoire et l'évolution du territoire pour les habitants
- un espace d'interprétation associé à des espaces d'ateliers qui traduisent et restituent cette histoire et cette évolution du territoire
- Un lieu de débats, conférences et point de départ de visites pour découvrir le territoire

Une implantation : un lieu bien desservi, accessible, dont la surface utile est suffisante pour accueillir les publics en même temps

Une scénographie : un parcours dynamique, voire ludique, des séquences claires, logiques dans le récit et une modularité des aménagements pour adaptation et renouvellement.

LES PUBLICS

Les habitants du territoire

Saint-Omer est le cœur du pôle urbain de la CASO. Sa population diminue au profit des communes périurbaines. L'un des enjeux du PLUi de la CASO est de revenir à un meilleur équilibre.

Le pôle urbain se caractérise par une surreprésentation des catégories sociales les plus défavorisées, notamment à Saint-Omer qui accuse l'un des plus faibles indices de taux de développement humain selon les critères de la Région Nord-Pas-de-Calais. Saint-Omer et Longuenesse concentrent les principaux quartiers de

l'agglomération concernés par la politique de la ville.

Le CIAP doit inciter les habitants à découvrir leur cadre de vie. L'espace d'interprétation doit leur montrer leur territoire pour le faire comprendre et mieux le connaître. Par rapport à leur pratique du territoire, il faut leur apporter des clés d'analyse, renouveler leur regard et leur donner envie d'en devenir les ambassadeurs.

Les publics jeunes

Le Pah comptait en 2010 plus de 16 000 élèves scolarisés soit 22% de la population. Le pôle urbain concentre une grande partie des collèges et la totalité des lycées du Pah soit plus de 6000 élèves. Le public jeune est ciblé dans ses diverses composantes : de l'enfant à l'adolescent, scolaire, hors-temps scolaire, périscolaire.

Les visiteurs extérieurs

Parmi les quelques 30 000 touristes accueillis à l'Office de Tourisme en 2010, on comptait 75% de Français. Il s'agit pour la grande majorité d'excursionnistes issus du territoire et de la région Nord-Pas-de-Calais.

Les touristes belges et néerlandais représentaient 13% des visiteurs et les britanniques 8%.

En 2013, en s'appuyant sur les chiffres d'entrée des différents sites et équipements, la fréquentation du pays de Saint-Omer a été estimée à 650 000 visiteurs.

En 2013, les clientèles étrangères représentent 44% des nuitées (hôtel et hôtellerie de plein air) sur la Région de Saint-Omer, soit 17 points de plus par rapport à la région. Les Britanniques constituent la 1ère clientèle étrangère (65%), suivis des Belges (13%) et des Néerlandais (9%).

Les clientèles françaises en 2013 viennent essentiellement du Nord-Pas de Calais (plus de la moitié), puis de la région parisienne (près d'un quart). Ces deux bassins de résidences sont prépondérants sur l'Audomarois, par rapport aux moyennes régionales. A noter toutefois une part non négligeable du bassin Est de la France, sur-représenté par rapport à la moyenne régionale (10% contre 4,5%).

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTENTES DES PUBLICS

L'espace d'interprétation de la Morinie devra répondre à des attentes différentes selon les publics.

Les attentes des publics locaux

Un public d'amateurs éclairés qui suit les visites, participe aux conférences, fait partie des sociétés d'histoire locale ou des associations culturelles.

Cultivés, ils recherchent toujours de nouvelles informations sur l'histoire et le patrimoine du territoire. C'est aussi un public prescripteur qui emmène ses enfants, petits-enfants, parents ou amis.

Un large public pour qui le patrimoine se consomme lors de grands événements type JEP, Journées des Sites Fortifiés... Il aime découvrir les choses par une approche simple, ludique, interactive.

Les attentes des publics des centres sociaux seront précisées après étude tout comme celles du jeune public : les adolescents, les enfants, les jeunes des maisons de quartier (développement à venir)

Une population ouvrière qui représente la majorité des habitants a des intérêts ciblés liés à leur activité professionnelle ou à leur commune de résidence. C'est par ce prisme qu'on pourra les inciter à venir découvrir le CIAP.

Les attentes des visiteurs extérieurs ciblés dans le contrat de rayonnement touristique :

Le cultur'heureux : bon vivant mais pas frivole, j'aime comprendre, apprendre, découvrir et nourrir mon esprit et mes sens...du terroir au savoir, de l'histoire à l'art, du traditionnel au contemporain...je cherche un séjour qui va m'étonner

L'explorateur : J'aime explorer. Une fois choisi mon port d'attache, ma curiosité n'a d'égale que ma mobilité, et je sillonne ma destination en nomade gourmand de tout, des attractions majeures aux perles cachées dans les recoins de ma zone de séjour...

Le récréatif-familial : la famille c'est un plaisir et aussi une contrainte dit-on... mais en vacances il ne faut plus que du

plaisir : ensemble, pour partager des moments rares, tout en sachant ménager des moments plus indépendants, adaptés aux goûts de chacun. En se préparant à l'avance on trouve les bons plans qui nous offrent tout cela.

Le grands espaces : J'ai soif d'évasion, de liberté et de paix... de rompre avec le stress et la densité de la ville. Mes lieux d' « échappée belle » ?... les grands espaces naturels sauvages évidemment, mais pourquoi pas aussi un jardin à végétation libre, une cathédrale, un musée...

L'éco-touriste : En vacances aussi on peut être responsable et en profiter pour s'offrir une relation différente à la nature et aux hommes. Je choisirai une destination qui partage mes valeurs et m'offre des activités au contact de la nature, en échange je consomme local et je surveille mes comportements...

L'affinitaire : Je suis né ici...et je suis parti, mais je sais d'où je viens. « Min coin » ça reste ma destination préférée, pour retrouver les amis, la famille, mes racines, mes paysages... J'en suis fier et j'y emmène mes amis d'ailleurs.

A ces visiteurs extérieurs, il faut donner des clés de compréhension rapide avant une visite (de site, de ville, de MH...), un circuit... L'espace d'interprétation est une porte d'entrée sur le territoire, un aperçu initial pour donner envie d'en découvrir plus. Parmi eux figurent des anglophones et des néerlandophones.

INSCRIPTION DU CIAP DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération de Saint-Omer et la communauté de communes de la Morinie font partie du Pays de Saint-Omer qui compte cinq intercommunalités. Depuis plusieurs années, ces deux EPCI sont associées dans la concrétisation de leurs projets d'avenir avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer.

Confrontées comme les autres collectivités, aux mutations économiques de l'industrie, notamment verrière, elles ont initié, avec les acteurs de l'économie, de la formation et le

partenariat des institutions, une politique de diversification économique qui favorise le maintien des activités et l'installation de nouvelles entreprises et de zones d'activités adaptées. Elle mise aussi sur la recherche et le développement (création d'un pôle de compétitivité, d'un pôle R&D eau...), la formation et l'insertion, le soutien à l'artisanat et à l'agriculture.

Pour renforcer l'attractivité du territoire et renouveler son image, d'autres axes ont été développés comme l'économie sociale et solidaire, une stratégie numérique et une stratégie touristique. Ainsi, le marais audomarois a obtenu le label international Ramsar et a été désigné Réserve de Biosphère (Man and Biosphere) par l'UNESCO.

Sur le plan culturel, la ville de Saint-Omer mène une politique culturelle depuis très longtemps en raison de son caractère de ville-centre concentrant les principaux équipements (Conservatoire à Rayonnement Départemental, centre culturel, école d'art, musées).

Un nouvel équilibre se dessine aujourd'hui avec une prise en charge plus forte de la communauté d'agglomération. Avec la prise de compétence pour la construction et la gestion d'équipements culturels, en 1997, la bibliothèque de Saint-Omer lui a été transférée. Elle s'est ensuite dotée d'un centre culturel intercommunal en 2000 ainsi que d'un service culture, tourisme et communication en 2008. Plus récemment, elle a initié une politique de création de grands équipements culturels, sportifs et de loisirs dont la maison du marais ou le complexe centre aquatique/salle de spectacle et des congrès. Elle assume aussi la restauration de la chapelle des Jésuites classée Monument historique et la réhabilitation et l'extension du Conservatoire.

La communauté d'agglomération structure depuis mi 2014 une politique culturelle qui vise à étendre l'offre et les actions sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, le transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental est en cours. Un Contrat Local d'Education Artistique est en préparation, en partenariat étroit avec la DRAC en vue d'une signature pour les trois prochaines années. Enfin, des outils de diffusion pour le développement de la lecture publique et

de la musique (opérabus) vers les zones rurales ont été expérimentés depuis cette année.

De même, la communauté de communes de la Morinie a initié une mise en réseau de quatre bibliothèques relais s'appuyant sur la BDP du département du Pas-de-Calais. Elle a par ailleurs obtenu de l'Etat l'aménagement du site archéologique national de Théroouanne tout en prenant à sa charge la création d'un pavillon d'accueil.

Le projet du CIAP s'inscrit dans la politique patrimoniale et d'aménagement du territoire :

- La politique de planification et de protection avec la réalisation du PLU intercommunal de la CASO et de 4 PLU en CCM (Ecques, Clarques, Mametz, Théroouanne) pour lesquels le Pah a réalisé le diagnostic patrimonial qui sera partagé par la population pour qu'elle s'approprie l'évolution du territoire. Ils doivent permettre la meilleure prise en compte, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine

Le projet de secteur sauvegardé à Saint-Omer qui représente une contrainte pour la population mais aussi des aides financières et doit permettre une réappropriation de la valeur de leur patrimoine par les habitants. Parallèlement, par délibération, un périmètre de ravalement obligatoire accompagné d'une aide financière a été voté et est en attente de validation de la Préfecture.

- La politique de restauration du patrimoine très active au sein du pays d'art et d'histoire, que ce patrimoine soit protégé (Chapelle des Jésuites dont la fin des travaux extérieurs est prévue pour juillet 2015, cathédrale, chapelle Saint-Jean, ascenseur à bateaux), ou non protégé (églises de Ecques, Clarques, Mametz, Hallines, Eperlecques, Bayenghem-les-Eperlecques, estaminet de Serques) sans oublier le contrat d'identité patrimonial, un plan pluriannuel de restauration des Monuments de Saint-Omer qui concerne les deux types de patrimoine.

- La politique de reconversion du patrimoine et des sites

- o La motte castrale : site ouvert au public en saison (visite du site et de l'ancienne prison), espace d'accueil d'expositions et logement d'artistes
 - o La chapelle des jésuites destinée à l'accueil d'évènements culturels.
 - o L'ascenseur à bateaux avec un centre d'interprétation sur le site
 - o L'acquisition de deux moulins par la CASO : le moulin à eau de Tournehem et le moulin à vent de Norbécourt tous deux pourvus de leur machinerie.
- La politique d'aménagement des espaces publics et des friches :
- o La ZAC du centre-ville Arques correspondant au site primitif de la verrerie Arc International avec logement, commerces et pôle verrier
 - o la friche Ledoux à Théroouanne, conversion d'une ancienne surface commerciale au cœur de la commune et au pied de la vieille ville en centre tertiaire et espace touristique et d'interprétation
 - o le traitement d'une friche industrielle en logement sur le site de l'ancienne abbaye St-Bertin,
 - o la conversion de la halle des voyageurs de la gare associant un pôle numérique privé, un centre de formation sur le numérique et une crèche et le désenclavement du site par un pont routier et une passerelle piétonne.
 - o La réfection des trois places du centre-ville par le cabinet Jacqueline Osty avec la volonté de leur redonner une unité
 - o La réfection des places des faubourgs par le cabinet Philippe Thomas.

INSCRIPTION DU CIAP DANS LA STRATÉGIE D'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE

La stratégie d'interprétation du territoire, intimement liée à un volet de la politique touristique (révéler 2000 ans d'histoire et du patrimoine du territoire) a été précédée d'une réflexion imposée par la réalisation d'espaces thématiques. Cette stratégie vise à articuler le projet de CIAP de Pays avec les autres équipements thématiques du territoire et à mener un programme cohérent à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les différents espaces s'interprètent sont :

- o L'espace d'interprétation de la Morinie à Théroouanne (150m2) présentera l'histoire passée cette ville, ancienne cité gallo-romaine et évêché médiéval détruit au 16e siècle. Elle s'appuiera sur le projet collectif de recherches conduit par François Blary qui par l'analyse de l'ensemble des sources, des publications et des rapports de fouilles croisées à de nouvelles formes de prospections archéologiques (microtopographie, prospections géophysiques) renouvellera la connaissance du site. Cet espace d'interprétation permettra de comprendre l'organisation de la vieille ville au travers des traces paysagères et ouvrira vers la visite du site archéologique de l'ancienne cathédrale.

- o La cité verrière à Arques est un projet en cours d'étude qui associe la ville et l'entreprise Arc International. Ce centre d'interprétation sur le verre, dont le programme n'est pas encore complètement arrêté, intégrera dans sa scénographie un module dédié à l'histoire de l'évolution de l'entreprise et de la ville. Il ouvrira aussi vers les visites de l'entreprise et sur la ville.

- o L'espace d'interprétation de l'ascenseur à bateau des Fontinettes à Arques exposera l'histoire de la réalisation et le fonctionnement de cet ouvrage d'art industriel unique.

- o La maison du marais en gérance privée, comprend un espace d'exposition permanent sur l'histoire de l'évolution du marais, ses paysages, sa faune et sa flore, ses activités, son patrimoine matériel et immatériel. L'équipement propose également des visites en bateau traditionnel du marais sur le marais ouest (formation des personnels assurée par le Pah et le PNR).

ELÉMENTS EN ANNEXE

Le contexte historique, les caractéristiques du patrimoine et les caractéristiques actuelles du territoire labellisé Pays d'art et d'histoire sont fournis en annexe.

2 CONTEXTE



UN ESPACE D'INTERPRÉTATION ASSOCIÉ AU PROJET DU CIAP

Des fouilles archéologiques dans la vieille ville de Théroouanne ont été entreprises depuis 1886. Elles se focalisent sur le secteur du chœur de l'ancienne cathédrale et du palais épiscopal et se succèdent à différentes périodes au gré de l'intérêt de chercheurs.

Camille ENLART archéologue et historien de l'art médiéviste conduit à partir de 1898 les premières recherches sur la cathédrale mettant au jour le chœur. Il a laissé un fonds photographique important conservé à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer.

Honoré BERNARD, qui étudie l'évolution des monuments religieux dans le nord de la France, reprend les fouilles du chœur de la cathédrale à partir de 1961. Il met au jour le groupe épiscopal mérovingien et recueille beaucoup d'éléments architecturaux sur la

cathédrale gothique. Dans la même période, de 1964 à 1969, Roland DELMAIRE, archéologue et historien de l'Antiquité mène sur le même site des

recherches sur la période gallo-romaine confirmant l'occupation urbaine de Théroouanne dès l'époque augustéenne.

Puis à partir des années 80, se succèdent plusieurs dizaines d'opérations de diagnostic et de fouilles archéologiques de sauvetage sur les chantiers de construction (habitations, routes...) tant à l'intérieur de la vieille ville qu'à l'extérieur. Elles concernent l'Antiquité et le Moyen Age, multiplient les découvertes de mobilier et apportent d'intéressantes informations sur la configuration de la ville romaine et médiévale (localisation des grands axes, des cimetières).

Ces découvertes conduisent l'Etat à acquérir en 1977 et 1992 l'emprise connue de la cathédrale et du palais épiscopal au centre de la vieille ville. Puis d'en faire une réserve archéologique protégée inscrite au titre des Monuments historiques en 1992 pour la protéger des menaces d'urbanisation.

Au niveau local, dès les années 80 Alain CHEVALIER, actuel Maire de Théroouanne, crée l'office culturel et touristique de Théroouanne en lien avec la municipalité. Il constitue un musée municipal qui présente les collections de mobilier archéologique recueilli depuis une trentaine d'années. Il y installe point d'accueil de l'Office de

Tourisme. Il assure également de l'animation sur le site.

En 2004, la commission René Raymond, refuse de placer le site sur la liste des sites transférables aux collectivités locales.

A partir de 2010, la communauté de Communes de la Morinie (CCM) dont Théroouanne fait partie, s'engage dans la démarche d'obtention du label Pays d'art et d'histoire. Elle décide également d'aménager un jardin archéologique sur le site inscrit de la cathédrale et engage auprès de l'Etat des démarches pour l'achat du site. Le diagnostic archéologique mené en amont du projet confirme l'état de conservation exceptionnel des vestiges, la présence de niveaux archéologiques anciens et met au jour des éléments lapidaires remarquables provenant de la cathédrale. L'Inspection Générale de l'Archéologie est saisie. L'Etat décide de rester propriétaire du site et de le faire aménager. La CRMH de la DRAC commande une étude à l'architecte Emmanuel POUILLE qui a remis son projet en 2015.

Afin de renforcer cette connaissance, la DRAC via le Service Régional d'Archéologie, décide en 2013 de créer un Projet Collectif de Recherches (PCR) « Théroouanne, ville antique et médiévale » et d'en confier la direction à François BLARY, archéologue, de l'Université Libre de Bruxelles. Le PCR regroupe une équipe pluridisciplinaire de chercheurs en archéologie, histoire, histoire de l'art, géographie, sciences... Ses objectifs sont d'établir une bibliographie exhaustive, de recenser l'ensemble des collections archéologiques et d'analyser tous les rapports de fouilles. Cela s'accompagne d'un travail de prospection géophysique et de microtopographie sur l'ensemble de l'espace non bâti de l'ancienne ville.

La CCM transfère le budget de l'aménagement du site sur la réalisation en 2014, à l'entrée du site, d'un pavillon d'accueil. Il permet la mise en œuvre d'animations lors des grands rendez-vous comme les Journées Nationales de l'Archéologie ou les Journées Européennes du Patrimoine ou d'ateliers tout au long de l'année.

En 2014, la commune de Théroouanne déménage les services administratifs de la mairie dans laquelle le musée est

installé. Ce dernier occupe désormais seul le rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. La compétence tourisme est transférée à la CCM.

En 2014, la CCM achète via l'Etablissement Public Foncier, face au musée, dans le carrefour principal de la commune et emplacement d'une des portes de la vieille ville, le site de la friche Ledoux. Cet ancien magasin de meubles, architecture de la seconde Reconstruction, a été édifié par Joseph PHILIPPE, architecte audomarois et ancien élève de Dom Bello de Wisques. Le projet consiste à réhabiliter cette friche en centre-bourg pour y installer une offre de services publics comprenant trois entités. La première est la création d'un Pôle Services Publics et Numérique avec l'implantation du Centre Intercommunal d'Action Sociale et la création d'un Cyber-centre. La deuxième est la création d'un Pôle Culturel avec l'implantation de l'espace d'interprétation de la Morinie et la création d'un Office du Tourisme. La dernière est la création d'une Maison de Santé. L'aménagement de parkings à proximité est également prévu.

L'édifice, qui comporte plusieurs niveaux, comprend une surface utile totale dédiée au projet de 1018m². Parmi les 385m² dévolus au pôle culturel, 140 m² sont réservés à l'espace d'interprétation de la Morinie.

3

CARACTERISTIQUES



LES FONCTIONS DE L'ESPACE D'INTERPRÉTATION DE LA MORINIE

La réflexion menée sur la stratégie globale d'interprétation du Pah a permis de préciser les fonctions de l'espace d'interprétation de la Morinie .

C'est un espace d'interprétation et de découverte de l'histoire et du paysage de la Morinie qui permet aux visiteurs de comprendre l'évolution et les spécificités du territoire, de son architecture, de son patrimoine et de ses paysages. En apportant aux visiteurs des clés de lecture, cet espace d'interprétation contribuera à les envoyer à la découverte de la vieille ville de Théroutte, du site archéologique, des communes de la Morinie, de leur paysage et de leur patrimoine au travers notamment des chemins de randonnée et des visites programmées par le Pah, etc.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPACE D'INTERPRÉTATION DE LA MORINIE

C'est depuis l'accueil de l'Office de tourisme que le visiteur accèdera à l'espace d'interprétation. Son entrée doit donc bénéficier d'un sas attractif qui incite à y entrer et éveille la curiosité

Il comportera des renvois au territoire labellisé : son contenu est complémentaire de l'offre existante ou à développer.

A partir des supports diversifiés et de leur contenu, il permettra à chaque visiteur, en fonction de ses attentes, de créer son propre parcours, sa propre expérience du territoire, qui fait sens pour lui. Pour l'habitant, il permettra de porter un nouveau regard sur son territoire de proximité, son cadre de vie, son patrimoine et les potentialités de ce territoire permettant ainsi de valoriser le sentiment d'appartenance au territoire.

Cet espace sera basé sur une approche polysensorielle avec un équilibre entre les différents types de supports : tactile, ludique, pédagogique... qui permettra de s'adresser à tous les publics

Il devra s'articuler avec la visite du site archéologique de l'ancienne cathédrale, propriété de l'Etat.

Il doit aussi être articulé à la découverte des paysages en Morinie et de leur valeur patrimoniale: les remparts de Théroouanne, les terrasses d'artillerie des sièges, les églises-refuges autour de Théroouanne, la via Francigena, etc.

Il proposera une visite d'une durée maximale de 45mn/1h pour laisser le temps et l'envie de la découverte extérieure.

L'espace d'interprétation doit pouvoir évoluer, se régénérer régulièrement tant dans les contenus que dans les supports. Cela implique une scénographie, non figée, réversible. Les solutions proposées tendront à la sobriété, à la clarté. Les modules de cette scénographie seront suffisamment souples pour évoluer par ajouts, soustraction, compléments, substitution afin d'être adaptés en fonction de leur usage et de leur réception par les publics mais aussi pour les besoins d'évolution du contenu (liées aux découvertes, recherches...). De la même manière on prévoira un mobilier non monolithique, qui soit souple et adaptable. Le graphisme et l'iconographie seront aussi réversibles. Une attention particulière sera apportée

- sur le rapport d'équilibre entre :

o Les supports proposés (maquettes, numérique, panneaux...)

o Les textes et les différentes représentations visuelles

- sur les bons rapports d'échelle dans les images, sur la taille des documents pour leur lisibilité et sur leur suite logique.

LES GRANDS PRINCIPES SCENOGRAPHIQUES

4



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Au sein de l'espace d'interprétation, la scénographie intégrera un outil de présentation de l'évolution de Théroouanne et ses environs (Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Augustin), une « maquette multimédia » de l'évolution historique et paysagère du territoire.

En articulation avec le projet du CIAP, l'espace d'interprétation de la Morinie permettra d'effectuer un zoom sur cette partie la plus ancienne du territoire pour en révéler toute l'importance historique, archéologique et patrimoniale.

Aux données de contenu qui seront fournies, la scénographie alliera différents modes d'interaction avec les publics

- des outils multimédias tactiles afin que le visiteur soit également acteur de sa propre découverte et éviter toute forme de passivité,
- des outils graphiques (schémas, cartographie rétrospective, relecture de documents, croquis, dessins d'architectes,

chorèmes...) qui sont les outils d'expression de l'urbaniste, de l'architecte, du paysagiste et qui permettent d'aller à l'essentiel pour montrer l'évolution d'un territoire.

- Des maquettes explicatives (évolution de sites, monuments...) bien légendées et pourvues de documents explicatifs (dessins, contextualisation)
- Des outils à manipuler lorsque le propos le nécessitera.
- Quelques objets archéologiques qui pourront venir illustrer le propos si les conditions de conservation sont garanties.

Afin de pouvoir répondre à ce type de mise en œuvre, le scénographe sait intégrer les outils numériques parmi la diversité des supports d'interprétation et s'appuyer sur les compétences complémentaires et diversifiées qui constituent le champ des nouvelles technologies. Sa démarche adopte des stratégies qui :

- favorisent la découverte, l'approche sensible des choses et des lieux
- combinent l'interdisciplinarité et relèvent de la pédagogie, des arts de la

scène, du spectacle vivant, de l'illustration...

LES ENTRÉES THÉMATIQUES

Aux origines du territoire, une cité gallo-romaine et sa campagne

- o les origines (site d'Hallines, site du Bronze à Inghem, monnaies gauloises)
- o L'organisation du territoire : la ville gallo-romaine, la construction, l'urbanisme (cardo/décumanus), les voies, l'occupation du territoire (villas, cadastration...)
- o le rôle politique de la cité et l'économie (artisanat, agriculture, monnaies)
- o Les modes de vie (mobilier archéologique sur la vie courante (alimentation, hygiène), les modes d'inhumation...(réinstallation du caveau ?)

Le cœur d'un évêché médiéval

- o une cité religieuse : le quartier de l'évêché, les évêques et les chanoines, la vie religieuse (les pèlerinages...), le territoire (les abbayes, la régale, les avoués et vicomtes...)
- o Une ville à la fin du Moyen Age et son urbanisme (voies, fortifications, structuration urbaine), liens avec l'extérieur : via Francigena, liens avec Saint-Omer
- o la vie quotidienne à la fin du Moyen Age

Un enjeu stratégique au XVIème siècle et disparition

- o Le contexte historique : l'héritage de Charles le Téméraire, les guerres du XVe-XVIe siècle : batailles de Guinegatte, sièges de Théroouanne, opposition François Ier/Charles Quint
- o Le siège de 1553 et la destruction, les destructions alentour (Saint-Jean, Saint-Martin)

Les conséquences de la disparition

- o la division de l'évêché, le site après la destruction et jusqu'au XIXe

siècle (reconstruction d'un bourg, répartition du sol de la ville entre les évêques puis Révolution)

- o reconstruction de Théroouanne, des villages et des église refuges, réinvestissement de l'ancienne ville au XVIIIe siècle.

Lire le territoire aujourd'hui

- o Archéologie d'une ville disparue De 1886 au PCR
- o Archéologie du paysage de Théroouanne à Saint-Omer